Cimetières de Normandie

Fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire

Année 2017, n° 23

Date de parution : mars

Sommaire :

Ce numéro est destiné à apporter sa modeste contribution à une meilleure connaissance des cimetières de la région. Notre démarche aussi qu'elle soit est destinée à sensibiliser le plus grand nombre dans le but de gérer les cimetières avec discernement et favoriser leur découverte dans le respect des lieux.

Dans ce numéro :

L'ancien cimetière de Carentan au nord de l'église Notre-Dame 1, 4, 7

Incompréhension totale concernant le cimetière de l'église de Reffuveille 2, 5

Cimetière de Truttemer-le-Petit, commune nouvelle de Vire-Normandie 3, 6, 8

L'ancien cimetière de Carentan

Le cimetière ancien se trouvait sur le flanc nord de l'église Notre Dame. C'est probablement celui qui avait été bénit suite aux travaux sur l'église dans le dernier tiers du 15e siècle. Le sondage archéologique qui vient d'être fait rend utile ce document issus du dossier paroissial. Voici la transcription de ce document de plusieurs pages adressé à l'évêque de Coutances par le maire et les échevins de la ville de Carentan. L'an mil sept cent soixante-quinze, le 1er août, en l'hôtel-de-ville de Carentan, devant nous maire et échevins de ladite ville de Carentan, en présence de monsieur le Procureur du roi, en l'absence de monsieur le Lieutenant général du Bailliage de ce lieu dûment convoqués, se sont assemblés les sieurs conseillers et notables dûment convoqués par billets auxquels a été donné lecture et communication d'un réquisitoire présenté auxdits Officiers municipaux par Monsieur le Procureur du roi du Bailliage et de l'hôtel-de-ville le dix-neuf juillet dernier expositif que chargé par l'article 28 de l'édit du roi du mois de juillet 1766 de requérir à l'hôtel-de-ville tout ce qui pourrait être de son ministère, d'ailleurs chargé par son état de veiller à tout ce qui peut intéresser le bien public de le procurer et de le requérir, par lequel il expose qu'il ne doit pas être moins attentif à profiter des exemples utiles qui sont donnés qu'à en donner lui-même lorsque des circonstances lui en fournissent l'occasion que le danger résultant des vapeurs fétides et malignes que produit le mauvais usage de placer les cimetières dans les villes et d'inhumer dans les églises dont on a vu que trop d'exemples meurtriers surtout en 1773 dans les villes de Dijon, Saulieu et Talant en Bourgogne méritent toute l'attention possible : que ces exemples et la proximité d'un petit cimetière infecte ont engagé un simple particulier de Versailles à réclamer co(*partie manquante*) abominable de mettre les corps morts au (*partie manquante*) ses concitoyens à sa voix en ont senti toute la (*partie manquante*) ils ont présenté une requête au conseil et le cimetière transféré à un mil de distance. Que le seigneur archevêque de Toulouze mu d'indignation contre un tel abus vient (de) rendre une ordonnance qu'il a fait homologuer par le Parlement de Languedoc par laquelle il défend d'inhumer dans les églises de son diocèse excepté ceux qui ont les titres valables et suffi-

Incompréhension totale concernant le cimetière de l'église de Reffuveille

S'il est bien un lieu qui n'est pas de tout repos c'est le cimetière proche de l'église de Reffuveille. En effet, le maire repart à la charge contre les familles qui se sont opposées à l'enlèvement des monuments funéraires proches de la croix dudit cimetière. Rappelons-le en quelques mots : le cimetière en tant que tel a cessé d'être le cimetière actif de la commune dès que celle-ci ouvrit le nouveau cimetière, route du Teilleul. Le Conseil municipal décide le 18 juillet 1926 que le cimetière fermé autour de l'église serait conservé en espace vert. Toutefois le Conseil reconnaît le 11 septembre 1932 que les familles détenant une concession dans l'ancien cimetière pourront bénéficier de la même concession dans le nouveau cimetière à condition qu'il n'y ait pas de monument funéraire dessus à démonter. Une première campagne de lissage du terrain fut entreprise à partir du 30 novembre 1977 où tout le lotissement sud du cimetière fut débarrassé des monuments funéraires. Certains prirent la direction du nouveau cimetière. Que fit-on des autres ? Qu'advint-il des morts ? Je suis bien en peine de vous le dire, car il n'y a aucun écrit à ce sujet. C'est une habitude constante, les maires étant persuadés qu'à chaque fois l'on se trouve sous le régime de la police du maire. Le Conseil municipal a pourtant son mot à dire dans cette affaire car il s'agit d'engager de l'argent public et il a certaines compétences en la matière. Et comme l'ossuaire n'existait pas où mit-t-on les restes humains ? Une seconde campagne de lissage est orchestrée à partir de l'arrêté du maire du 31 janvier 2015 où les familles sont mises en demeure d'enlever les monuments funéraires. Le maire, lui-même, se met à faire du porte-à porte pour obtenir des descendants les autorisations nécessaires pour démonter les monuments funéraires, exhumer les corps et les déposer dans l'ossuaire qui a été entretemps acquis sur décision du Conseil municipal. C'est à ce moment-là que la fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire est intervenue auprès de monsieur le maire. Celui-ci avait un objectif non avoué mais qui était présent dans tous les esprits. Il s'agissait de récupérer une bande de terrain de six mètres de profondeur le long de l'îlot nord du cimetière pour assurer le stationnement des voitures des personnes se rendant à la salle de convivialité et en même temps de créer une accessibilité au travers de l'ancien tombe. Et il fallait, selon-lui, enlever

les sépultures anciennes qui perturberaient cet objectif. Aucun plan n'a été établi par des professionnels et j'avais argumenté sur l'idée que ces tombes pouvaient rester en place, rester un espace de mémoire et d'histoire puisqu'ici le maire allait s'attaquer à l'histoire de sa commune. En effet c'est autour de cette croix que l'on trouve des défunts maires, curés, généreux donateurs pour l'édification de l'église. J'avais invité le maire à prendre contact avec le CAUE, dont c'est la compétence en la matière, pour réfléchir aux moyens de concilier le maintien des tombes anciennes, l'accès handicap au travers du site, et l'aménagement paysager autour de l'église pour valoriser l'ensemble et encourager la promenade dans cet espace. Le maire ne l'entendit pas de cette façon et le Conseil municipal par délibération décida de prendre la portion de terrain nécessaire, l'enlèvement d'une partie des monuments funéraires, l'exhumation des corps. C'est ce qui fut fait. Les monuments funéraires furent démontés, les corps exhumés, notamment le carré des enfants, et les monuments relativement malmenés furent entassés le long du talus proche de l'église. La sépulture de la religieuse enseignante fut démontée, ses restes exhumés et la belle croix de fonte que j'avais demandé de préserver a été cassée. Une association s'est créée depuis, essentiellement composées des opposants et celle-ci obtint dans le cadre d'une réunion notamment la création d'un espace de mémoire dans le cimetière actif de la commune, mais le Conseil municipal n'a toujours pas délibéré dans ce sens. Les membres de l'association auraient souhaité le retour dans cet espace de tous les corps exhumés mais chacun semble avoir compris que lorsqu'un corps est déposé dans l'ossuaire, il n'est plus possible de l'en ressortir. Et depuis, monsieur le maire repart à la charge en essayant d'obtenir les quitus nécessaires aux enlèvements d'autres monuments funéraires en demandant cette fois-ci aux descendants de nettoyer les monuments funéraires avant leur transfert dans le nouveau cimetière, les corps restant, quant à eux, en place en attendant de les glisser sous les monuments remontés. On est en droit de se demander, par cette méthode adoptée, si les élus ont conscience des dépenses d'argent public. Je rappelle ici que les monuments funéraires groupés des Poisnel, eux-aussi bienfaiteurs de cette commune et de cette paroisse, resteraient là où ils sont actuellement. On est en droit de se poser la question pourquoi eux et pas les de Pantou qui bénéficièrent d'une concession perpétuelle à titre d'hommage par la commune le 18

Cimetière de Truttemer-le-Petit et l'affaire d'une stèle disparue par méconnaissance de son intérêt

Cette visite été motivée par la saisie d'un courriel alertant sur la disparition en de la stèle dans le cimetière de l'abbé Gabriel Auvray (+ 1849) dont le

corps a été réuni à d'autres ecclésiastiques en 2010 suite à l'autorisation donnée par l'économe du diocèse de Bayeux. Cette stèle de d'intérêt pour l'art et l'histoire locale a été emportée par l'entreprise chargée des travaux de démontage et d'exhumation sans qu'il soit possible de dire à ce jour si elle sera récupérée des gravats. Cette affaire m'a rendu perplexe pour la simple raison que nous avons eu en face de nous (Marie-Thérèse Cuëff et moi-même) un maire particulièrement attentif à l'histoire de sa commune exprimant même sa volonté de créer une association du patrimoine et ce résultat faute sans doute d'y avoir pensé.

Voici l'analyse du cimetière qui a été faite suite à la visite du vendredi 10 février 2017.

L'église, de style néogothique, dresse une haute et fine silhouette au sein d'un habitat dispersé. La haute tout-clocher surmontée d'une flèche de pierre se remarque de loin. La nouvelle église prit en 1873 la place de l'ancienne, qui d'après le cadastre napoléonien de 1833, présentait un plan cruciforme similaire (A 511) sur la parcelle A 510. Le cimetière s'organise tout autour d'elle. Un if funéraire ancien dresse son port au sud-est dudit cimetière. Une dalle tombale ancienne (17e siècle) a été réemployée dans le portillon plein sud. Le cimetière est clos d'un muret dans la totalité de son pourtour. On y accède par un monumental escalier plein ouest réalisé en matériau recomposé, ce qui est surprenant sur cette terre granitique. La silhouette de la croix du cimetière se dresse au sud-ouest et le monument aux morts au nord-ouest, à l'opposé. Les allées principales sont goudronnées. Un portail d'accès au cimetière, à deux vantaux, a été ouvert au sud-ouest. Le cimetière n'est pas entièrement loti où l'a été mais les tombes n'y sont plus repérables en l'état actuel. Un récent columbarium (7 cases) a été disposé au pied du chevet plat de l'église à l'est. Il n'y a pas de jardin pour l'épandage des cendres.

Les premiers rangs se sépultures entre l'église et la croix du cimetière concentrent les monuments funéraires en élévation. Le système des concessions de terrain pour les sépultures privées dans le cimetière fut délibéré par le Conseil municipal de Truttemer-le-Petit le 11 mai 1875 (CP, concessions trentenaires et temporaires).

Le cimetière est équipé d'un ossuaire, disposé à proximité de l'if, plutôt abandonné et non valorisé, ne portant aucune indication concernant sa fonction. Le Conseil municipal pourrait réfléchir sur les moyens à mettre en place pour favoriser le recueillement de ceux qui par l'information sont assurés que les restes mortels de ceux qu'ils recherchent sont conservé à perpétuité dans cet ossuaire, d'où l'intérêt d'identifier les corps déposés sur pupitre ou tout autre support.

L'intérêt porté à ce cimetière a été motivé par la saisie d'une demande de personnes soucieuses de la destination d'une sépulture sur laquelle était dressée une haute stèle en granit bouchardé. Le défunt concerné : un ecclésiastique qui vécut dans cette période troublée que fut la Révolution française. La conservation de sa sépulture s'imposait en raison même de l'intérêt artistique de la stèle cintrée et de l'histoire du personnage. La pratique, mais de quel droit, est de souvent réunir dans une même tombe des ecclésiastiques et c'est ce qui s'est passé pour cet abbé dont le corps a été déposé dans la tombe de l'abbé Louis Marie Thomas-Lacroix avec un troisième dépôt, celui de l'abbé Alfred Pantin (+ 1915). L'épitaphe gravée sur le flanc du sarcophage, ne précise pas les circonstances de cette réduction et c'est regrettable. Et d'autant plus regrettable que la stèle, elle-même, a disparu alors qu'elle aurait pu être scellée, à défaut de l'avoir conservée sur site, ce qui eut été nettement plus préférable pour la mémoire locale.

Parmi nos recommandations, outre celles qui sont directement liées à l'histoire sociale de la commune, le sort des plaques de fonte d'aluminium qui pourraient être fixées au mur dans un endroit facile à repérer et à l'abri des vents d'ouest dominants.

<u>Voici modestement constituée une liste, non-exhaustive, de monuments funéraires au titre de l'art et de la qualité repérée de certaines personnes :</u>

Dalle tombale, granit bouchardé :

sants pour prétendre à ce droit. Ce prélat patriote et citoyen expose dans son ordonnance tous les maux et les inconvénients des sépultures dans les églises des villes et des villages, enjoint de choisir des lieux extérieurs en pleine campagne pour en prévenir les funestes effets. Pourquoi les exemples des villes de Dijon, Talant et surtout Saulieu, devraient faire proscrire l'usage d'enterrer dans l'église afin de prévenir à jamais de pareils malheurs en cette ville. Mais ce qui parait de plus provisoire et mériter l'attention la plus particulière, c'est la petitesse du cimetière actuel et sa position que les exhalaisons malignes qui en sortent se trouvent renfermées dans un terrain fort étroit où l'air retenu et concentré par l'église et les édifices qui l'entourent s'exhale avec danger d'occasionner des maladies putrides aux habitants de cette ville et même la mort qu'il ne fallait par tant d'objets pour exciter son zèle pour le bien de ses concitoyens mais qu'il se reprocherait de rester plus longtemps dans le silence venant d'apprendre la défense que le sieur ingénieur des fortifications de cette ville a faite d'enterrer dans le parquet ce qui a donné lieu à lui procureur du roi de faire rechercher dans les registres des baptêmes et inhumations tenus aux termes des ordonnances du temps qui s'écoule entre l'inhumation faite en un lieu et le temps où l'on est obligé d'ouvrir de nouveau le même terrain pour faire de nouvelles inhumations qu'ayant par lui-même l'anecdote de l'endroit où a été inhumé le sieur Féricocq vivant Procureur du roi de police le 27 avril 1762. Il a vu avec surprise que le même terrain a été ouvert de nouveau en 1766 quoiqu'on eut fait le tour du cimetière et qu'il a connaissance par lui-même que sa dame, épouse dudit sieur de la Chaussée fut inhumée le 1er Xbre 1766 contre l'échalier de la rue aux prêtres, plusieurs toises au-delà du terrain où le sieur Féricocq fut inhumé, ce qui fait qu'il y a eu entre ces deux inhumations qu'un intervalle de cinq ans par ce que les sept mois de plus ne sont tout au plus que pour remplir l'espace du terrain d'entre la fosse du sieur Féricocq et celle de sa dame La Chaussée un intervalle si court n'est pas suffisant pour que les cadavres soient réduits dans une poussière assez terreuse pour qu'il ne s'en exhale point de vapeurs malfaisantes et nuisibles aux vivants. Mais que n'a-t-on pas à craindre en voyant diminuer l'espace du temps où m'on serait obligé d'ouvrir de nouveau la terre pour (*partie manquante)* qui serait tout au plus de quatre ans (*partie manquante*) ce que fera éprouver la diminution de (*partie manquante*) cimetière nommée pasquet qui réduit au moins (*partie manquante)* son étendue si on n'avise pas aux moyens d'y pourvoir (*partie manquante*) d'ailleurs un espace de cinq ans n'est pas à beaucoup près suffisant pour que la terre soit ouverte de nouveau sans danger, sans danger il faudrait au moins dix ans. Il y a plus, c'est qu'il a observé que les fosses présentement s'ouvrent de si près les unes des autres que souvent il n'y a pas un pied d'espace entre le cadavre, le dernier inhumé et la fosse qu'on ouvre, ce qui fait qu'il est arrivé plusieurs fois que cette espèce de clouaison a corrué en faisant la fosse et qu'il en sortait des exhalaisons les plus dangereuses, que cet inconvénient vient de l'obligation où l'on est de ménager le terrain et de placer les fosses si près les unes des autres qu'il pense qu'il devrait y avoir au moins trois pieds de distance entre les deux fosses pour s'assurer que la salubrité de l'air ne sera point altérée. Pour laisser un pareil espace à la cloison il faudrait trois fois plus de terrain qu'il n'y en a dans le cimetière actuel. Que par une suite de la nécessité où l'on a été de ménager le terrain on a jusqu'à présent creusé des fosses jusqu'au pied même des murs de l'église, d'où il avait résulté deux effets très dangereux, l'un de faciliter la pénétration des eaux pluviales jusqu'aux fondements à travers de ces terres fraîchement et profondément fouillées ce qui pourrait les (*partie manquante*) l'autre d'avoir par le laps du temps exhaussé les (*partie manquante*) contigües à ces murs de plusieurs pieds au-dessus du sol de l'église, ce qui entraînerait une humidité continuelle annoncée par une couleur verdâtre qui se faisait remarquer au-dedans jusqu'à une certaine hauteur d'où l'on doit conclure avec certitude qu'elle pénétrait l'épaisseur des murs et qu'imprégnée de la putréfaction des cadavres elle contribuait beaucoup à l'odeur infecte qu'on y respirait avant que les ouvriers qui travaillent aux réparations de l'église eussent gâté et enlevé cette couleur, que cet inconvénient a été remarqué par les experts qui ont fait le devis des réparations puisque de leur propre mouvement ils ont estimé qu'il fallait abaisser ces terres et les régaler en pente dans l'espace de dix pieds pour donner l'écoulement aux eaux et éloigner l'humidité du pied des murs autant que le surplus du terrain le permettait ; mais que cette sage précaution serait évidemment inutile et la dépense qu'elle a entrainé en pure perte si l'on continuait par la suite à enterrer dans cet espace. Le procureur du roi a cependant remarqué qu'on vient encore de le faire vis-à-vis de la principale porte de l'église et vis-à-vis de la chapelle du Rosaire. Il y a tout lieu de croire que le sieur curé est trop éclairé et trop bien intentionné pour en avoir usé ainsi, s'il ne s'y trouve pas forcée par de défaut de terrain. Le retranchement devenu absolument nécessaire pour la suite doit convaincre de plus en plus combien il est important pour les habitants de cette ville de se pourvoir incessamment et le plus tôt possible d'un autre terrain qui par son étendue et sa situation. L'avenir des dangers qui quoiqu'ensemble (*partie manquante*) sont pas moins réels et qui dans des temps (*partie manquante*) accident pourraient se manifester avec fureur. Pourquoi requière, Messieurs, qu'il vous plaise ordonner que la communauté sera légalement assemblée pour délibérer sur les objets mentionnés au présent réquisitoire aux fins d'être pris par elle telles résolutions qu'elle croira convenable tant à l'égard de l'usage pernicieux d'enterrer les corps morts dans l'église que pour changer l'emplacement du cimetière et d'en avoir un d'une grandeur suffisante pour prévenir tous malheureux effets de la terre ouverte trop souvent. Présenté ce 19 juillet 1775, signé : Dumesnil-des-Planques, sur quoi ladite assemblée des notables ayant murement délibéré, considérant que quelques-aient pu

avril 1909. C'est la volonté même de l'élu ne pas toucher aux tombes Poisnel. C'est une véritable gabegie de l'argent public qui se profile. Je rappelle que 30 000€, d'après monsieur le maire, ont été inscrits dans le dernier budget de la commune pour tous ces travaux de démontage, exhumations.

En conclusion : tout le monde dans cette affaire est perdant. Les familles en opposition, les contribuables, dont l'argent aura pu être mieux investit dans la création de cet espace d'art, de mémoire et de cheminement respectueux de l'accessibilité. Les morts restaient là où ils avaient été déposés et le site gardait tout son sens. Un rendez-vous a été demandé auprès du Sous-préfet d'Avranches pour démontrer l'absurdité des décisions prises, sans les conseils de gens avisés dont c'est le métier.

Suite de l'évocation du cimetière de Bourguenolles

Quelques inhumations dans le cimetière au fil de l'histoire :

A l'exception de la première, toutes les autres sépultures sont extraites des registres de catholicité de la paroisse.

1779 (19 janvier) Noble demoiselle Claude, Jeanne de Hanot, veuve de Pierre Potrel, sieur de la Cavée, 82 ans, qui mourut sur sa terre du Tertre, le 18 janvier et le lendemain inhumée dans le cimetière de ce lieu par discrète personne Pierre Fontaine, curé de Rouffigni, aux présences de maître Gabriel Le Faguaye, curé de Noirpalu, Pierre Letar, curé de La Mouche, Iger son vicaire et plusieurs autres.

1849 (7 novembre) Victor Fauvel, custos, 57 ans.

1855 (8 septembre) Michel Groult, maire de cette commune, né dans la paroisse, 63 ans, par monsieur Philippe, vicaire de La Lande-d'Airou, en présence du curé de Bourguenolles.

1879 (27 mars) Adolphe Pigeon, maire de cette commune, fils de feu Louis et de Françoise Couardière-Tétrel, époux de Thérèse Servain, 40 ans par monsieur Lamor curé de La Lande-d'Airou, en présence de messieurs les curés Pitel de Sainte-Pience, Le Duc du Luot, de Bourguenolles.

1880 (20 janvier) Victor Arcade, fils de parents inconnus, 68 ans.

1882 (30 mai) abbé Jacques-Marie Landelles, né à la Chaise-Baudouin le 4 novembre 1806, ordonné prêtre le 2 juin 1836, a été successivement vicaire de La Chaise-Baudouin, desservant de Sainte-Eugienne depuis le 18 décembre 1844, curé de Dragueville, le 12 février 1853, curé de Bourguenolles depuis le 22 septembre 1856. Le 15 juin 1881 il se retira comme prêtre habitué au bourg de Bourguenolles. Il est décédé le 27 mai 1882, muni des sacrements de la sainte église et son corps a été inhumé dans le cimetière de Bourguenolles le 30 mai par monsieur Dupont, curé-doyen de Villedieu, en présence de onze prêtres et de plusieurs parents et paroissiens. Signé Fautrel, curé.

1889 (17 novembre) Victor, Frédéric Massue, charpentier, né à Rouffigny, époux de Claire Chalmé, 72 ans.

1890 (12 juillet) Victor Besnier, laboureur, conseiller de fabrique, né en 1821, fils de Pierre, veuf de Marie Guillaume.

1891 (18 juillet) Louis, Armand Dupont, célibataire, né à Bourguenolles en 1849, fils d'Aimé.

1892 (20 janvier) Victor, Marie Fauchon, laboureur, né à Brécey en 1823, fils de feu Julien.

1892 (5 décembre) Boniface, Julien Pépin, charpentier, né à La Trinité en 1820.

1893 (15 février) Marie, Françoise Fauvel, laboureuse, veuve de Jean Lefranc, née le 8 décembre 1818.

1895 (18 mars) Alexandre Bidet, célibataire, conseiller municipal, président du bureau des Marguilliers, né le 13 juin 1816.

1895 (20 mars) Ernest, Vital Etienne, gendarme retraité, né à Falaise le 28 avril 1833, demeurant au village des Champellières.

1895 (21 mars) Jeanne, Angélique Herbert, laboureuse, née à La Lande-d'Airou le 21 décembre 1826.

1896 (25 amrs) Pierre, Auguste Esnouf, cultivateur, propriétaire, né à La Mouche le 26 /10/ 1864.

1897 (2 août) Ange, Désiré Fauvel, décédé maire de la commune de Bourguenolles, 57 ans.

1902 (22 novembre) Caroline Goupil, épouse de Charles Bourout maire.

Quelques monuments funéraires, tombes remarquables au titre de l'art et de l'histoire locale :

Croix de fonte ajourée, Marguerite Letondeur (1891-1947), Roger Tétrel (1914-1924).

Tombeau, haute stèle, petite croix sommitale, madame Eugène Garnier (1885-1921) regrets éternels.

Croix de fonte, ronde, arbre de vie, Maria Gassé (1906-1921), Alcime (1879-1954), Angèle Besnier (1885-1967).

Tombeau, marbre, haute croix, César Chardron, décédé dans sa 75e année. A la mémoire de Louis Chardron, son fils, sergent, mort pour la France à l'âge de 29 ans.

Tombeau granit à haute croix fleurdelisée, Ange Fauvel, maire (1840-1897) et Marie Hardouin (1849-1935).

Sépulture enfant Claude Gobichon (1936-1939). Belle azalée blanche en terre. Signature R. Le Cann, Villedieu.

Croix de fonte hexagonale, chrysanthèmes sur tige, chaîne brisée, feuilles et fruits de marronniers, Christ. Sépulture d'Henri Lefèvre (1896-1935), plaque « à mon cher papa, souvenir de ma 1ère communion ».

Tombeau, marbre, Aimée Boissel, épouse de César Chardron. A la mémoire de Louis Chardron, son fils, sergent, mort pour la France, à l'âge de 29 ans.

Croix de fonte, art décoratif, peinte, famille Emile Lepesant.

Sépulture de Marie Leprovost (1868-1920) et de Victor Besnier (1866-1928) comprenant une haute croix cubique en granit et une croix de fonte, ronde, arbre de vie. Belle pivoine en terre.

Croix de fonte, ronde, arbre de vie, Jules Gassé (1964), œillets.

Croix et encadrement de clôture en pavés de ciment ondulés illustrées de reliefs de volutes, Armand Chenu.
Croix peinte en blanc et encadrement de clôture en bois, anonyme.
Croix de bois peinte en blanc et encadrement de bois.
Croix de fonte, plate, peinte, chardons, houx, mimosa, couronne d'immortelles, tanaisies. Sépulture Lemaitre (1895-1960).
Croix de fonte, art décoratif, peinte, Christ. Sépulture Théophile Goron.
Croix de fonte, ajourée, anonyme.
Croix de fonte ajourée illustrée du baptême de Jésus, Jean et Marie au pied de la croix. E Renault (1904-1945) Y Enguehard (1904-1978).
Croix de fonte ajourée illustrée de la Vierge, Georges Launay (1898-1945).
Croix de ciment armé, cadre de bois naturel sur la sépulture de Lucien Letondeur (1902-1914).
Croix de fonte ajourée.
Croix de fonte ajourée, peinte, encadrement de terres cuites trilobées vernissées.
Tombeau sarcophage, croix en relief, granit, porte-couronnes, famille Lepelletier-Fillatre.
Croix de fonte, ronde, arbre de vie, lierre, Christ. A Allain (1886-1938).
Croix de fonte ajourée, deux anges, étoiles, rayons solaires, urne couverte du linceul. Albert Lechevallier (1937).
Croix de fonte, ronde, arbre de vie, sur stèle. Paul Houssin (1895-1935), Angèle Houssin (1892-1968).
Belle azalée blanche en terre sur sépulture non identifiée.
Croix de fonte, ronde, arbre de vie, merisier, V Leprovost épouse Launay (1907-1937).
Croix de fonte ajourée, Emile Lefeuvre (1933).
Tombeau, haute croix à pointes, granit, Joséphine Delaporte (1860-1933) et François Legendre (1860-1933).
Tombeau, haute croix trilobée, granit, Marie Lehideux née Besnier (1931).
Croix de fonte peinte, ronde, arbre de vie, couronne de chrysanthèmes, lianes de roses, typhas et chrysanthèmes sur tiges, Christ. Plaque de tôle émaillée « Marcel (…) soldat au 11e cuirassé, (…) Paris, décédé le 21 janvier 1930, à l'âge de 22 ans.
Croix de bois, plant d'hortensia en terre.
Croix et encadrement de bois, famille Baudry.
Tombeau, haute croix de marbre à pointes, Pauline Lechartier (1852-1929) et Louis Daguier (1852-1929).
Tombeau, haute croix à pointes illustrée d'une pensée, granit, Léon Launay (1895-1928) et A. Tétrel (1893-1965).
Croix de fonte, ronde, arbre de vie, lis et houx, encadrement de pierre et de fer. Pascal Launay (1927).
Porte-couronnes (brisé). Eugène Lechartier (1856-1925).
Tombeau, haute croix trilobée, Augustine Gibert (1902-1907), Jean Chardron (1870-1951), regrets.
Tombeau, haute croix trilobée, marbre, famille Bidet-Norgeot, Léon Bidet (1867-1924). Ecce homo enchâssé.
Croix de fonte ajourée, Marie et Jean au pied de la croix. sur la sépulture de l'abbé Landelles. Epitaphe sur plaque de fonte d'aluminium en forme de coeur « ici repose / en attendant la résurrection / le corps de / Mr Jacques, Marin Landelle / curé de Bourguenolles / pendant 25 ans / né le 4 9bre 1806 / et décédé le 27 mai 1882 / dans sa 76e année / regretté de sa / famille / de profundis. »
Tombeau ciment armé, haute croix à pointes, Marie Lebiguais Veuve Emile Jugan (1867-1944) madame Françoise Mariette (1895-194.).
Croix de fonte ajourée, cœur enflammé, lys, encadrement de bois peint. Sépulture Rolland Letondeur (4 février 1931 à deux mois).
Croix de fonte cubique, encadrement de bois.
Croix de fonte, ronde, arbre de vie, merisier, enfant, arums, chrysanthèmes, immortelles, volubilis. Encadrement de terres cuites vernissées. Œillets.
Sépulture encadrement de granit, piédestal de granit, statuette. Marie Josseaume (1932), Raymonde Josseaume (1931-1935).
Croix de fonte, ronde, arbre de vie, merisier, enfant, arums, chrysanthèmes, immortelles, volubilis. Sépultures des enfants Launay 1933, 1959.

Alexandre Desmottes, son épouse, ses enfants, sa belle-sœur ;
Haute stèle, granit bouchardé, motif sommital endommagé, néogothique : Heude-Bazin ;
Croix fleurdelisée sur dé trapézoïdal, granit bouchardé : Auvray-Lucas ;
Croix de fonte cubique, extrémités végétales fleurdelisées, Vierge appliquée, anges gardiens sur consoles ;
Haute stèle, croix sommitale, colonnettes, granit bouchardé, étoile : Desmottes ;
Dé granit bouchardé élément supérieur démonté, croix fleurdelisée déposée, sarcophage tectonique : famille Guillois (dont Jean-Baptiste Guillois, ancien maire) ;
Croix de fonte déposée, plate, illustrée de chardons, immortelles, couronne de tanaisies, Christ appliqué, clous de la Passion, lierre, plaque de fonte d'aluminium parchemin : Augustine Tétard (1870-1946) ;
Stèle plein cintre, croix sommitale, granit bouchardé, épitaphes sur trois plaques de marbre blanc : Desmottes-Lesforgettes ;
Monument à haute croix sur dé et superposition de bases à degrés, granit bouchardé, décor de denticules, croix sommitale rayonnante : Dupont-

Morlière, curé de Sainte Anne de Vire, chanoine de Bayeux (+ 1890) et Dupont-Morlière (+ 1871) ;
Tombeau, haute croix trilobée, granit bouchardé, sarcophage illustré d'une étole en relief : Louis Marie Thomas-Lacroix, curé (+ 1910), Alfred Pantin, curé (+ 1915), Gabriel Auvray curé (+ 1849) ;
Tombeau, haute croix trilobée, granit bouchardé, sarcophage tectonique : Eugène Maupas (+ 1905) et sa mère (+ 1902) ;
Tombeau, haute croix fleurdelisée illustrée d'une croix en relief, sur haute stèle cintrée et base, granit bouchardé : Auvray-Maloisel ;
Tombeau, haute croix sur stèle à volute : Dubourg ;
Tombeau, haute croix fleurdelisée illustrée d'une croix en relief, sur haute stèle illustrée des initiales « DA » : Auvray-Dubourg ;
Croix de fonte ajourée, saints apôtres Pierre (clefs) et Paul (épée), calice, hostie rayonnante, volubilis, AM (Ave Maria), croix dans les oculis,

être dans le principe les motifs à l'ombre desquels l'usage d'enterrer dans les églises s'est introduit, dès qu'on ne peut contenter les funestes effets qui résultent de cette espèce de faveur, très rare autrefois, on ne doit pas balancer à le proscrire : que le profit de la fabrique, seul avantage qu'ait pu faire adopter lorsque généralement cet usage ne peut être de nul considération pour cette ville qui n'a qu'une seule paroisse d'une étendue assez considérable, dont le trésor possède des revenus certains en fonds de terre et rentes ; qu'il n'est pas à craindre que le retranchement de cent cinquante livres que la fabrique en retire année commune soit dans le cas de faire négliger l'entretien et réparations des ornements et les autres dépenses (*partie manquante*) lesquelles on a coutume de puiser dans le coffre du trésor puisque chaque année toutes charges déduites il y a des reliquats de compte suffisants pour fournir à ces divers objets, qu'enfin il serait facile de suppléer, s'il en était besoin à ce retranchement, par une augmentation dans le prix aujourd'hui très modique des autres honneurs funéraires ; que cet exposé contait faire sentir toute la différence qu'il y a entre la paroisse de Carentan et beaucoup d'autres paroisses de villes qui n'ont ni dîmes, ni revenus au trésor qui puissent subvenir aux charges et où il faudrait recourir à de fréquentes impositions sur les propriétaires si on n'y percevait pas les droits de fabrique considérables. Ladite assemblée considérant en outre que la partie de la nef qui est sous les bancs n'étant pas pavée, le sieur curé de cette ville a proposé depuis longtemps à la communauté de la faire paver dans la vue sans doute de rendre l'air qu'on y respire plus salubre en arrêtant les vapeurs qui transpirent sans cesse au travers de cette terre légère chargée de la corruption des cadavres qui y sont inhumés ; que le projet ne peut manquer d'être exécuté puisqu'il parait goûté de tous les habitants et qu'ils n'en délivreront pas tout l'avantage qu'ils en attendent si l'on continuait d'inhumer dans l'église comme par le passé. Par les différentes considérations, ladite assemblée des notables, les présents faisant fort pour les absents, désirant la suppression de cet abus, a arrêté de recourir à Monseigneur l'évêque de Coutances dont le zèle et les lumières ne cherchent que les occasions de faire le bien, a l'effet de quoi, elle a autorisé messieurs les maire et échevins d'adresser à sa Grandeur copie en forme de la présente délibération et de la supplier au nom de la ville et com-

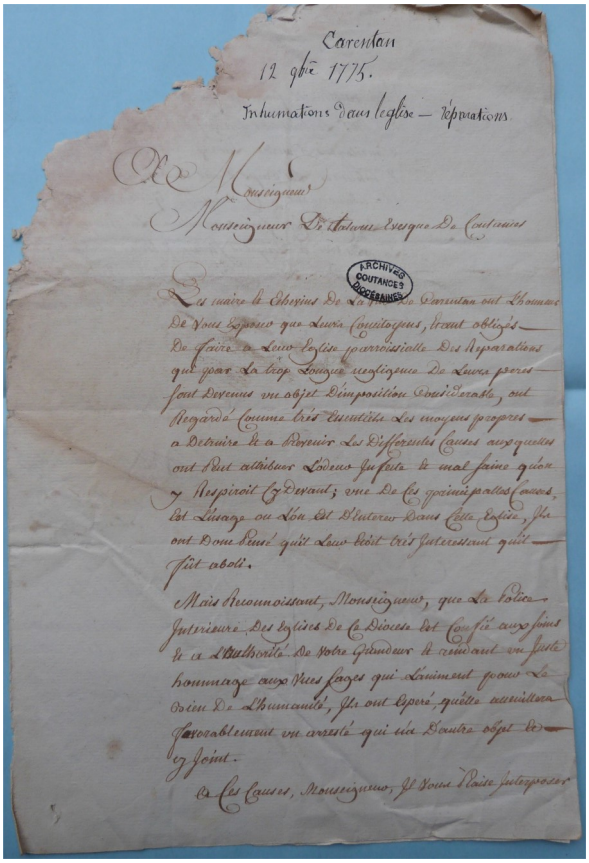

Carentan
12 octre 1775.
Inhumations dans l'eglise — Réparations

Monseigneur

Monseigneur Le Tonnelier Evêque de Coutances

ARCHIVES COUTANCES DIOCÈSAINES

Les maire & Echevins de la ville de Carentan ont l'honneur de vous exposer que leurs concitoyens, étant obligés de faire à leur église paroissiale des réparations qui par la trop longue négligence de leurs peres sont devenus un objet d'imposition très considérable, ont regardé comme très utile les moyens propres à détruire & prévenir les différentes causes auxquelles ont pu être attribuer l'abus qu'elle a mal faire qu'on y respiroit & devant; une de ces principales causes, est l'usage ou l'on est d'enterrer dans cette église, elle ont donc pensé qu'il leur doit très intéressant qu'il fut aboli.

Mais reconnoissant, Monseigneur, que la police intérieure des églises de ce diocese est confiée aux soins de votre autorité de votre grandeur & rendant un juste hommage aux vues sages qui animent pour le bien de l'humanité, elle ont espéré qu'elle voudra favorablement vu arrêté qui est d'autre objet & y joint.

Ce Considéré, Monseigneur, il vous plaise interposer

munauté d'interposer son autorité (*partie manquante*) de faire dorénavant aucune inhumation (*partie manquante*) église sauf à ladite assemblée à faire homologuer (*partie manquante*) au Parlement, si besoin est, le Mandement qu'il (*partie manquante*) y rendre à ce sujet afin que ce soit chose stable à toujours. Ladite assemblée délibérant sur ledit réquisitoire, connaissant par elle-même la vérité de l'exposé du icelui et ouvrant les yeux sur les dangers auxquels les habitants de cette ville seraient bientôt exposés pour que jamais, a reconnu unanimement qu'il est d'une nécessité indispensable pour eux de se pourvoir d'un terrain d'une étendue et dans une position convenable pour y établir un cimetière. Et comme il a été démontré à l'assemblée par un relevé des registres tenus en l'église de cette ville depuis trente ans que le nombre des morts est année commune de quatre-vingt-cinq, considérant qu'il faut au moins dix ans pour l'entière consommation des cadavres dans une terre ordinaire et qu'enfin il convient de donner une toise carrée par fosse tant pleine que vide, elle estime que le terrain à acquérir ne doit pas contenir moins de huit cent cinquante toises carrées ou soixante-trois perches d'étendue, non comprises les clôtures, ce qui revient à soixante-et-onze perches de vingt-deux pieds y compris les dites clôtures. Pourquoi ladite assemblée a arrêté qu'il sera fait pas messieurs les maire et échevins, cette démarche qu'il se trouvera nécessaire pour acquérir au nom et au profit de la communauté une portion de terrain de ladite étendue de soixante-et-onze perches carrées, située hors l'enceinte de la ville et néanmoins le plus à portée de l'église qu'il sera possible et pour y parvenir, elle a arrêté que copie en forme de la présente délibération sera envoyée par les dits officiers municipaux à monsieur le procureur général au Parlement de cette province ; lequel sera supplié par eux audit nom d'en vouloir bien requérir l'homologation. Le tout conformément aux dispositions des articles seize et vingt de l'édit du mois d'août 1764 portant règlement pour l'administration des villes et principaux bourgs du royaume. Et comme cette acquisition a pour objet l'intérêt public auquel celui des particuliers doit céder, Monsieur le procureur général sera supplié de requérir en même temps qu'il soit ordonné par l'arrêt d'homologation, que le propriétaire du terrain qui sera trouvé convenable soit tenu d'en céder la portion ci-dessus désignée aux offres de la communauté, d'en payer la vraie valeur suivant l'estimation qui en sera faite par experts, à l'amiable ou de rigueur. Fait et délibéré et signé après lecture faite. Signatures.

Arts et mémoires des cimetières de la Manche

34 Rue du docteur Regnault, 50450 Hambye

Téléphone fixe : 02 33 61 45 49
Téléphone : 06 87 56 35 58
Courriel : cimetieres.de.normandie@gmail.com.

patrimoinevaldesienne.fr

boutons végétaux aux extrémités, Sacré cœur de Jésus, pot de fleurs sommital, volutes d'acanthes ;
Croix de fonte, art décoratif, degrés, linceul, liane de roses, Christ caractéristique : familles Leconte et Dubois ;
Croix de fonte fleurdelisée cubique, 3 X 3 typhas, renversée, porte-couronne, deux pointes, croix sommitale ;
Croix fleurdelisée nimbée sur stèle, calcaire tendre, décor cannelé néo-antique, ailerons ;
Tombeau à haute croix trilobée, granit bouchardé : Robbe-Gosselin ;
Stèle cintrée, croix sommitale, granit bouchardé, épitaphe : ici/repose/le corps/de Victoire/Auvray/ décédée à Truttemer/Le Petit/le 1er Nbre 1869/dans sa/79e année/Priez pour elle (la même stèle que celle, disparue de l'abbé Auvray et peut-être de la même famille).
Croix de fonte, ronde sur Golgotha, chrysanthèmes, lianes de roses, brelage de ronces, typhas sur tige (massette), peinte argent, plaque de fonte d'aluminium parchemin : Prosper Durand (+ 1900) ;
Croix sur dé cubique, granit bouchardé, plaque fonte aluminium : Lemercier-Crespin et Desmottes-Elie (veuves) ;
Croix sur dé cubique, granit bouchardé, plaque de fonte d'aluminium déposée : Eustache Crespin, né à Vire (23/10/1813) décédé curé (19/5/1873), ministère de 32 ans, autre plaque de fonte d'aluminium déposée sur le dé : Louise Desmottes (+ 1914) ;
Croix de fonte cubique (peinte), petites pointes aux angles, lianes de lierre, acanthes trifoliées aux extrémités, Christ appliqué, lis dans les écoinçons, plaque de fonte d'aluminium : Eugène Auvray (+ 1944), Florentine Levengeur (+ 1954) ;
Croix de fonte plate, liane de pavots et de chrysanthèmes, volubilis, lierre, Christ, plaque de fonte d'aluminium : Albert Gosselin (+ 1936) ;
Tombeau, haute stèle art décoratif rayonnante, granit poli et bouchardé, sarcophage chanfreiné, épitaphe « à la mémoire de Charles Lepetit mort au champ d'honneur en 1916 », Victoire Noé (+ 1941) ;
Croix de fonte art décoratif, enroulements tubulaires à degrés, liane de lierre (feuilles et baies), tournesol en soleil rayonnant, Christ caractéristique ;
Croix de fonte ronde, chrysanthèmes, Christ appliqué : Victor Decaen (+ 1924) ;
Croix de fonte arts décoratifs, degrés, linceul, croix rayonnante, liane de roses, Christ caractéristique : Deverre-Motard ;
Croix de fonte plate, iris et autres fleurs variées, extrémités illustrées d'iris, Christ : anonyme ;
Croix de fonte ronde, lis et roses sur tiges, liane de roses, brelage cordon, Christ appliqué, peinte argent, plaque de fonte d'aluminium écu-parchemin : Besnard (+ 1923)-Dubourg (+ 1940) ;
Croix de fonte plate, chaîne brisée, feuilles de marronniers, iris et houx sur tiges : Henri Daillon (+ 1952) ;
Tombeau, haute croix fleurdelisée sur stèle, granit bouchardé et poli : Legueult-Bourget-Mary-Anger (épouse Catrouillet) ;
Clôture de fonte, portillon, pots à feu, pointes, croix brisée ;
Croix de fonte enfant (déposée contre le flanc nord de l'église), sur Golgotha, ange, liane de fleurs variées formant couronne, Christ : Colette Duval (+ 1957) ;
Croix de fonte ronde, deux coins enfoncés dans le Golgotha, liane de lierre, brelage ruban plat, Christ : Salley-Galode ;
Plaque de fonte d'aluminium en forme de parchemin, isolée : Léon Guillouet (+ 1929) ;
Plaque ronde de fonte d'aluminium : Maria Desmottes (+ 1867) ;
Clôture de fonte, portillon, torches à feu, pots à feu, pointes, fragment de croix, trois plaques de fonte d'aluminium, une en forme cœur : Françoise Lucadie Lebaudy (+ 1909), une en forme de parchemin : Pierre Desmottes (+ 1845), Cécile Desmottes (+ 1861), Céline Desmottes (+ 1867), Marie Leroy (+ 1869), François Desmottes (+ 1889), la troisième en forme d'écu : Pierre Desmottes (+ 1898) ;
Plaque de fonte d'aluminium en forme de parchemin : Léon Leveque (+ 1914), Alexandrine Leveque (+ 1923).
L'entreprise chargée du démontage de la stèle et de l'exhumation des restes de l'abbé Auvray n'a pas réagi pour l'instant à notre lettre datée du 27 février dernier.

La stèle disparue
(images attribuées à Brigitte Meignant / Wilfrid Paquiet)